



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-078

Tarifs et accès à la saison théâtrale 2026-2027 (Culture)

8.9

Rapporteur : Martine PITOU

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	36
Nombre de pouvoirs	3
Votants	39

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures et trente-neuf minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLE, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Nadine CHOLIN, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMEN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENÇON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Pouvoirs

Caroline BRAY donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC, Véronique JULIÉ donne procuration à Mathieu TRIBOUILLOIS, Caroline VABRE donne procuration à Jean-Michel POISSON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise SCAVENNEC

Il convient de modifier les tarifs applicables aux saisons théâtrales du Théâtre de Dreux.

Cette évolution tarifaire vise à permettre une meilleure accessibilité au public, tout en tenant compte de l'évolution des coûts. Elle se traduit par une augmentation modérée du tarif plein par spectacle, la création de nouveaux tarifs adaptés à certains publics (séniors de plus de 64 ans et jeunes porteurs de la carte jeune du service jeunesse de la Ville), ainsi qu'une baisse des tarifs pour les publics les plus jeunes et les enfants.

Les tarifs proposés pour la saison 2026-2027 sont les suivants :

TARIFS	Tarifs Existants	PROPOSITION TARIFS SAISON 26-27
PLEIN TARIF	25,00 €	27,00 €
TARIF REDUIT 13/25	15,00 €	12,00 €
TARIF REDUIT - 12 ANS	12,00 €	8,00 €
TARIF CARTE CNAS	17,50 €	17,50 €
TARIF REDUIT MINIMA SOCIAUX	15,00 €	12,00 €
TARIF FAMILLE *	6,00 €	6,00 €
TARIF SCOLAIRES ET MEDIATION	4,00 €	4,00 €
TARIF MP et JEUNESSE		4,00 €
TARIF SENIOR + 64 ANS		17,00 €
TARIF FORMULE 4 SPECTACLES	12,00 €	14,00 €
* Tarif famille : Adultes avec au moins 1 enfant de moins de 12 ans		

Par ailleurs, dans une volonté de renforcer l'accès à la culture pour tous et d'accompagner les actions de médiation, de partenariat et de représentation institutionnelle, il est proposé d'instaurer la gratuité de 10 billets par représentation, mobilisables dans le cadre des besoins liés à ces actions.

Les billets attribués à titre gracieux et non utilisés 15 jours avant la date de la représentation seront remis en vente dans les conditions tarifaires en vigueur.

Les tarifs réduits sont accordés sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

Les chèques vacances ainsi que le dispositif YEPS sont acceptés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Martine PITOU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve les nouveaux tarifs et les conditions d'accès au théâtre pour la saison 2026-2027.

TARIFS	Tarifs Existants	PROPOSITION TARIFS SAISON 26-27
PLEIN TARIF	25,00 €	27,00 €
TARIF REDUIT 13/25	15,00 €	12,00 €
TARIF REDUIT - 12 ANS	12,00 €	8,00 €
TARIF CARTE CNAS	17,50 €	17,50 €
TARIF REDUIT MINIMA SOCIAUX	15,00 €	12,00 €
TARIF FAMILLE *	6,00 €	6,00 €
TARIF SCOLAIRES ET MEDIATION	4,00 €	4,00 €
TARIF MP et JEUNESSE		4,00 €
TARIF SENIOR + 64 ANS		17,00 €
TARIF FORMULE 4 SPECTACLES	12,00 €	14,00 €
* Tarif famille : Adultes avec au moins 1 enfant de moins de 12 ans		

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance



Marie-Françoise SCAVENNEC

Le Maire,



Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux

le

05 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260430-DEL2026-078-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – www.dreux.com